



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-116179>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 25-116179

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-81785

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/07/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE DE SAINTES

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21170415000351

Ville : Saintes

Code postal : 17100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture d'équipements sportifs

Code CPV principal - Descripteur principal : 37400000

Type de marché : Fournitures

Critères d'attribution : Pour les lots 3, 4, 5, 6, 9 et 11 : Critère n°1 - Prix = 40 points Critère n°2 – Valeur technique = 50 points - Sous-critère 1 : Fiche technique du produits (matériaux, résistance, fixation et disponibilité des pièces détachées pour les réparations) = 30 points - Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels = 10 points - Sous-critère 3 : Le SAV, délai de garantie et l'assistance technique = 10 points Critère n°3 – Délai de livraison = 10 points Pour les lots 1, 2, 7, 8 et 10 : Critère n°1 - Prix = 40 points Critère n°2 – Valeur technique = 50 points - Sous-critère 1 : Qualité du produits (matériaux, résistance, fixation et pièces détachées pour les réparations) = 50 points Critère n°3 – Délai de livraison = 10 points

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le lot 1 Equipement de boxe a été attribué à l'entreprise SPORT PRO GROUP pour un montant résultant du DQE de 1 232.00 Euros H.T. Le lot 2 Equipement de Volley et Beach Volley a été attribué à l'entreprise Sport Pro Groupe pour un montant résultant du DQE de 3 653.10 Euros H.T. Le lot 3

Equipement de handball a été attribué à l'entreprise ACL SPORT NATURE pour un montant résultant du DQE de 6 813.04 Euros HT avec la PSE. Le lot 4 Equipement de Tennis a été attribué à l'entreprise SPORT PRO GROUP pour un montant résultant du DQE de 515.75 Euros H.T. sans la PSE. Le lot 5 Equipement de Football a été attribué à l'entreprise PCV Collectivités pour un montant résultant du DQE de 18 324.00Euros H.T avec les variantes et les PSE. Le lot 6 Filet pare ballon a été attribué à l'entreprise ACL SPORT NATURE pour un montant résultant du DQE de 12 083.44 Euros H.T PSE incluse. Le lot 7 Equipement d'athlétisme a été attribué à l'entreprise MARTY pour un montant résultant du DQE de 6 483.08 Euros H.T. Le lot 8 Equipement de gymnastique a été attribué à l'entreprise GYMNOVA pour un montant résultant du DQE de 9 162.29 Euros HT. Le lot 9 scoreur digital a été attribué à l'entreprise STRAMATEL pour un montant résultant du DQE de 27 230.00 € HT avec la PSE. Le lot 10 Equipement de est déclaré sans suite pour infructuosité. Le lot 11 Equipement de Basketball a été attribué à l'entreprise PCV Collectivités pour un montant résultant du DQE de 2 238.00 Euros H.T avec la PSE.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/10/2025